



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



19023904

Déposé au Greffe du
Tribunal de Jemeppe.
de LIEGE, division NEUFCHÂTEAU
le 05 FEV. 2019
jour de sa réception.
Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0444.106.481**

Dénomination

(en entier) : **COMELUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Tibêteme 139, 6800 Libramont-Chevigny/Recogne**

Objet de l'acte : **Renouvellements**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2018:

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, à l'unanimité des voies et dans l'intérêt de la société, adopte les décisions suivantes :

Renouvellement de mandats d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Gérard et Monsieur Jean-François Gérard

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué sous condition suspensive du renouvellement du mandat d'administrateur par l'assemblée générale du 22 décembre 2018, et ce, pour une durée de 6 ans qui se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 30 juin 2014, de :

- Monsieur Claude Gérard
- Monsieur Jean-François Gérard

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2018 :

Après délibération, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Renouvellement de mandats d'administrateurs

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes à compter de ce jour et pour une période qui se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 30 juin 2024.

- Monsieur Claude Gérard
- Monsieur Jean-François Gérard
- EUROBLOC SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Claude Gérard
- GERARD-GORSE SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-François Gérard

Le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Claude Gérard
- Monsieur Jean-François Gérard
- EUROBLOC SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Claude Gérard
- GERARD-GORSE SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-François Gérard

sera exercé à titre gratuit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Les administrateurs précités déclarent accepter leur mandat et déclarent ne pas faire l'objet d'une interdiction à l'exécution d'un mandat de gestion.

Monsieur Monsieur Claude Gérard
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van Luk B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening